

# sobre<sup>2</sup>

Le challenge d'efficacité énergétique du Groupe La Poste

LE GROUPE LA POSTE



REGLEMENT SOBRE<sup>2</sup>

CHALLENGE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU  
GROUPE LA POSTE



## SOBRE<sup>2</sup>

### Sobre

SAS capital de 4.000.000 €  
RCS Paris 821 749 199  
Tél. +33 01 46 84 76 30  
equipe@sobre-energie.com  
143 Boulevard Romain Rolland  
75685 Paris Cedex 14



---

## Sommaire

Article 1 : contexte et objectif du challenge	3
Article 1.1 : société organisatrice	3
Article 1.2 : contexte	3
Article 1.3 : période du challenge	3
Article 1.4 : objectif	3
Article 1.5 : les référents bâtiments	3
Article 2 : principe du challenge	4
Article 2.1 : les bâtiments éligibles	4
Article 2.2 : typologie des bâtiments	4
Article 3 : classements et récompenses	4
Article 3.1 : classements et méthodes de calcul	4
3.1.1.a Classement général : qui a réalisé le + d'économies d'énergie	4
3.1.1.b Méthode de calcul : classement général	4
3.1.2.a Classement par région : 8 régions en compétition.	6
3.1.2.b Méthode de calcul : classement par région	6
3.1.3.a Classement par typologie et taille :	7
3.1.3.b Méthode de calcul par typologie et taille	7
Article 3.2 : Récompenses	8
Article 4 : suivi du concours	8
Article 4.1 : plan d'animation	8
Article 4.2 : communication sur les gagnants	9
Article 4.3 : cérémonie de remise des trophées	9
Article 5 – informations et libertés	9
Article 6 : responsabilité - dépôt du règlement	9

---

# Article 1 : contexte et objectif du challenge

## Article 1.1 : société organisatrice

La société « Sobre Energie », Société Anonyme au capital de 4.000.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 821 749 199, dont le siège social est situé au 143, Boulevard Romain Rolland – 75685 Paris Cedex 14, organise un challenge d'efficacité énergétique pour le Groupe La Poste.

## Article 1.2 : contexte

Afin de motiver les occupants des bâtiments à **adopter les écogestes du quotidien**, il a été décidé d'organiser un challenge sous le nom de Sobre<sup>2</sup>.

**Sobre<sup>2</sup> est le challenge d'efficacité énergétique du Groupe La Poste.**

309 bâtiments équipés de la solution Sobre IT **vont s'affronter** pour réduire leurs consommations énergétiques.

## Article 1.3 : période du challenge

La période du challenge **Sobre<sup>2</sup> est de juillet 2019 jusqu'à Juin 2020.**

## Article 1.4 : objectif

Objectif annuel commun aux 309 sites : **réduire les consommations énergétiques multi fluide.**

## Article 1.5 : les référents bâtiments

Des référents ont été définis sur chacun des bâtiments. Leur rôle est de piloter la démarche de management de l'énergie avec l'outil Sobre à l'échelle de leur bâtiment, de s'assurer que les actions techniques préconisées sont mises en place et que les occupants soient sensibilisés.

Le référent SME Sobre est **l'acteur principal du challenge** avec l'appui des **équipes de Management de l'énergie de Sobre.**

---

## Article 2 : principe du challenge

### Article 2.1 : les bâtiments éligibles

Ce challenge est ouvert aux **sites du Groupe La Poste qui sont équipés de la solution Sobre**. Quel que soit sa typologie, chaque bâtiment équipé de Sobre peut concourir au challenge.

### Article 2.2 : typologie des bâtiments

Les bâtiments participant au challenge seront répartis suivant 4 types de bâtiment.

Type A : Commerce

Type B : Tertiaire

Type C : Plateforme logistique

Type D : Autres

Chaque typologie sera également scindée en fonction de la taille

Taille 1 : les bâtiments de – ou égal à 3000 m<sup>2</sup>

Taille 2 : les bâtiments de + de 3000 m<sup>2</sup>

## Article 3 : classements et récompenses

### Article 3.1 : classements et méthodes de calcul

À l'issu de chaque mois sera communiqué un classement. Les résultats seront fournis avec un décalage de 2 mois.

#### 3.1.1.a Classement général : qui a réalisé le plus d'économies d'énergie

Dans ce classement, tous les bâtiments confondus s'affrontent pour obtenir le plus économie d'énergie en pourcentage.

Un badge sera également associé aux bâtiments en fonction de leur pourcentage d'économie d'énergie :

Le badge « Je suis Sobre » : plus de 10% d'économie d'énergie

Le badge « Je suis presque Sobre » : entre 0% et 10% d'économie d'énergie

Le badge « Je serai Sobre » : moins de 0% d'économie d'énergie

A la fin de l'année de concours, **le bâtiment qui aura réalisé le plus d'économie d'énergie en cumulé, recevra une récompense.**

**Tous les référents des bâtiments associés au badge « je suis Sobre » obtiendront également une récompense.**

#### 3.1.1.b Méthode de calcul : classement général

##### A. MENSUELLE

Tous les mois, trois indicateurs seront transmis : l'indicateur du mois en cours, l'indicateur en cumulé ainsi que le badge associé.

A.1 Calcul indicateur cumulé :

$$E_{cum}(m_i) = - \frac{\sum_{m=1}^i C_{rg}(m-2) - \sum_{m=1}^i C_{rg}(m-14)}{\sum_{m=1}^i C_{rg}(m-2)} \cdot 100$$

Avec :

$E_{cum}(m_i)$  : Economie d'énergie cumulée sur le mois  $i$  du concours

$C_{rg}(m-2)$  : Consommation du mois  $m-2$  (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

$C_{rg}(m-14)$  : Consommation du mois de l'année précédente (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

A.2 Calcul indicateur du mois en cours

$$E(m) = - \frac{C_{rg}(m-2) - C_{rg}(m-14)}{C_{rg}(m-14)} \cdot 100$$

Avec :

$E(m)$  : Economie d'énergie pour le mois  $m$  en pourcentage

$C_{rg}(m-2)$  : Consommation du mois  $m-2$  (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

$C_{rg}(m-14)$  : Consommation du mois de l'année précédente (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

A.3 Badge associé à l'indicateur du cumulé

Echelle badge

10% = Je suis SOBRE

de 0 à 10% = Je suis presque SOBRE

0% = Je serai SOBRE

## B. ANNUELLE

A l'issu des 12 mois, il sera restitué le classement final ainsi que le badge associé.

B.1 Calcul de l'indicateur annuel

$$E_{cum}(a) = - \frac{\sum C_{rg}(m-2) - \sum C_{rg}(m-14)}{\sum C_{rg}(m-14)} \cdot 100$$

Avec :

$E_{cum}(a)$  : Economie d'énergie cumulée sur l'année du concours ( $m$  de 1 à 12)

$C_{rg}(m-2)$  : consommation du mois  $m-2$  (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

$C_{rg}(m-14)$  : consommation du mois de l'année précédente (limité par la mise à disposition de la correction climatique) corrigée climatique avec la rigueur

B.2 Badge associé à l'indicateur final

Echelle badge

10% = Je suis SOBRE

de 0 à 10% = Je suis presque SOBRE

0% = Je serai SOBRE

### 3.1.2.a Classement par région : 8 régions en compétition

Dans ce classement, 8 régions sont en compétition pour réaliser le plus d'économie d'énergie en pourcentage.

- Nord-Ouest
- Ile de France
- Ouest
- Est
- Sud-Ouest Atlantique
- Centre Est
- Sud Pyrénées
- Sud Est

A la fin de l'année, **les référents des bâtiments de la région qui aura réalisé le plus d'économie d'énergie en cumulée sur les 12 mois, recevront une récompense.**

### 3.1.2.b Méthode de calcul : classement par région

#### A. MENSUELLE

Tous les mois, deux indicateurs seront restitués : indicateur du mois en cours pour les 8 régions et indicateur cumulé.

A.1 Calcul de l'indicateur cumulé :

$$E_{cum}(m_i, bat(dr)) = - \frac{\sum_{m=1}^i C_{rg}(m-2, bat(dr)) - \sum_{m=1}^i C_{rg}(m-14, bat(dr))}{\sum_{m=1}^i C_{rg}(m-14, bat(dr))} \cdot 100$$

A.2 Calcul de l'indicateur du mois en cours :

$$E(m, bat(dr)) = - \frac{C_{rg}(m-2, bat(dr)) - C_{rg}(m-14, bat(dr))}{C_{rg}(m-14, bat(dr))} \cdot 100$$

#### B. ANNUELLE

A l'issu des 12 mois, il sera restitué le classement final des 8 régions.

B.1 Coef concours :

$$E_{cum}(a, bat(dr)) = - \frac{\sum C_{rg}(m-2, bat(dr)) - \sum C_{rg}(m-14, bat(dr))}{\sum C_{rg}(m-14, bat(dr))} \cdot 100$$

Avec :

m allant de 1 à 12

$E_{cum}(a, bat(dr))$  : Economie d'énergie cumulée sur l'année

### 3.1.3.a Classement par typologie et taille :

Dans ce classement, les bâtiments (classés par typologie et taille) sont en compétition pour obtenir la meilleure consommation surfacique corrigée.

A1 : Commerces de – ou égal à 3000 m<sup>2</sup>

A2 : Commerces de + de 3000 m<sup>2</sup>

B1 : Tertiaires de – ou égal à 3000 m<sup>2</sup>

B2 : Tertiaires de + de 3000 m<sup>2</sup>

C1 : Plateformes logistiques de – ou égal à 3000 m<sup>2</sup>

C2 : Plateformes logistiques de + de 3000 m<sup>2</sup>

D1 : Autres de – ou égal à 3000 m<sup>2</sup>

D2 : Autres de + 3000 m<sup>2</sup>

A la fin de l'année de concours, le référent du bâtiment qui sera premier de chaque typologie/taille recevra une récompense.

### 3.1.3.b Méthode de calcul par typologie et taille

#### A. MENSUELLE

Tous les mois, il sera restitué la consommation surfacique corrigée.

$$C_{rg}^{surf}(m)$$

Avec :

m : mois

$C_{rg}^{surf}(m)$  : consommation du mois m corrigée climatiquement et rationalisée à la surface

$C_{rg}(m)$  : consommation du mois m corrigée climatique avec la rigueur

S : Surface du bâtiment considérée

#### B. ANNUELLE

A l'issu des 12 mois, il sera restitué la somme des consommations surfaciques corrigées.

$$C_{rg}^{surf}(a) = \sum C_{rg}^{surf}(m)$$

Avec :

m : mois

$C_{rg}^{surf}(a)$  : consommation de l'année a corrigée climatiquement et rationalisée à la surface

$C_{rg}(m)$  : consommation du mois m corrigée climatique avec la rigueur

S : Surface du bâtiment considérée

---

## Article 3.2 : Récompenses

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie de remise des prix.

1<sup>ère</sup> récompense : Le bâtiment qui a réalisé le plus d'économie d'énergie en cumulé recevra une récompense collective d'une valeur entre 3 000 € et 5000 €.

2<sup>ème</sup> récompense : Tous les référents des bâtiments associés au badge « Je suis Sobre » (sur la base du cumulé sur 12 mois) recevront une box nature.

3<sup>ème</sup> récompense : Tous les référents des bâtiments de la région gagnante recevront un trophée.

4<sup>ème</sup> récompense : Le référent du bâtiment gagnant de chaque typologie/taille recevra une box nature.

## Article 4 : suivi du concours

### Article 4.1 : plan d'animation

Un plan d'animation sera proposé afin de sensibiliser les occupants des bâtiments participant au concours.

#### Affichage des résultats :

- Mise à disposition des données aux référents de l'ensemble des bâtiments, sous la forme d'un reporting regroupant une vue globale des résultats ainsi qu'un focus par bâtiment.
- Possibilité d'extraire de ce reporting, les données mise en forme pour les partager aux occupants.
- Envoi d'une newsletter par mois à l'ensemble des référents (classement + interview d'un référent classé sur le podium).

#### Campagne d'affichage :

- Affiche « d'un éco geste » par mois envoyé aux référents afin d'être démultipliée sur les bâtiments.
- Deux formats prévus : e-mail et pdf.

#### Jeux concours - Quiz :

- Proposition d'un dispositif de jeu concours type Quiz numérique avec récompense à la clé qui pourra être mis en œuvre par les référents sur les sites.

#### Animation – Quiz à trou :

- Proposition d'un dispositif d'animation numérique sous la forme d'un jeu avec texte à trous avec récompense à la clé

#### Vidéo :

- A l'issu du concours sera réalisé une vidéo du site gagnant par Sobre Energie.



---

## Article 4.2 : communication sur les gagnants

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Sobre Energie, à utiliser en tant que tel leur nom et prénom dans toutes les communications liées au présent challenge, en France métropolitaine et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Dans le cas où un des gagnants ne le souhaiterait pas, il devra le notifier aux organisateurs dans un délai de 2 jours à compter de l'annonce de son gain.

## Article 4.3 : cérémonie de remise des trophées

Une cérémonie de remise des trophées sera organisée. Au programme, chaque gagnant sera mis en avant et recevra sa récompense.

## Article 5 – informations et libertés

Les données personnelles recueillies sont destinées à l'organisateur, à la seule fin de la participation du concours.

Les données sont conservées pour une durée de 2 ans. Elles pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Les destinataires des données sont les organisateurs du concours.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'effacement pour des modifications légitimes aux données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès de Sobre Energie en vous adressant aux organisateurs. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité et demander de transférer vos données, lorsque ce transfert est possible.

## Article 6 : responsabilité - dépôt du règlement

Sobre Energie se réserve le droit de prolonger, de reporter, de modifier, d'écourter ou d'annuler le présent règlement ou le présent challenge notamment si les circonstances l'exigent, sans être tenue de se justifier. De ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité, ainsi que le respect de l'ensemble des modalités de participation au challenge communiqué par Sobre Energie, et la renonciation à tout recours.

Sobre Energie se réserve le droit d'exclure définitivement du challenge toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement.

Un exemplaire papier du règlement sera adressé à toute personne qui en fera la demande écrite par courriel auprès de Mélanie GRIFFON (melanie.griffon@sobre-energie.com).